



Ancienneté économique pour indemnité licenciement

Par Mathieu49

Bonjour, je suis actuellement en plein PSE et je souhaiterais savoir comment calculer mon ancienneté.

J'ai effectué un stage de fin d'étude de 6 mois dans mon entreprise (03/11-08/11). Les embauches étant compliquées à cette période, j'ai continué mon travail juste après le stage via une société de prestation pendant 1 ans (09-2011-09/2012). J'ai enfin obtenu un CDI en Octobre 2012.

Je précise que sur l'ensemble de la période (stage-presta-CDI), j'ai eu la même fonction, même bureau, même adresse email professionnelle, même numéro de téléphone professionnel.

Aujourd'hui dans le calcul de mes indemnités de licenciement économique, mon entreprise considère seulement ma période de CDI en ancienneté.

Ma question est la suivante : est-ce légitime de réclamer une ancienneté globale (stage-presta-CDI) ? Est-ce que le conseil des prud'hommes plaiderait en ma faveur ?

Merci de votre retour et bonne journée.